



CONSEIL COMMUNAL DE MIES

Extrait de procès-verbal

Dans sa séance du 5 mars 2014, le Conseil communal de MIES

- **accepte** le préavis n°1/2014 sur le Règlement concernant le tarif des émoluments du Contrôle des habitants.
- **accepte** le préavis n°2/2014 sur le Règlement du Conseil communal de Mies.
- **accepte** la continuation de l'étude de l'acquisition potentielle de la parcelle adjacente à l'auberge de La Couronne par la Municipalité, la Commission des finances et la Commission des travaux.

Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal.

Mies, le 5 mars 2014

Le Président

Le Secrétaire

Y. LUGINBÜHL

D. BEYELER